



**SIETOM DE
CHALOSSE**

ANNÉE 2026

COLLECTE D'AMIANTE A DESTINATION DES PARTICULIERS

**RÉSIDENT SUR LE TERRITOIRE DU
SIETOM DE CHALOSSE**

SUR INSCRIPTION

**DANS LA LIMITE DES PLACES
DISPONIBLES**



Qu'est ce que l'amiante ?

L'amiante est un minéral fibreux de la famille des silicates. Il a été massivement utilisé dans différents secteurs dont ceux du bâtiment et des travaux publics pour ses propriétés spécifiques et son faible coût d'extraction.

Classé cancérogène dès 1977, **son usage en France est interdit depuis 1997**. Toutefois, de nombreux matériaux contenant de l'amiante sont encore en place aujourd'hui et constituent autant de sources d'exposition pour les professionnels et l'ensemble de la population.

Où la trouver ?



- 1 Mitron de toiture
- 2 Tôles de couverture
- 3 Plaques de bardage
- 4 Conduits
- 5 Tresses
- 6 Plaques de faux plafond
- 7 Calorifugeages
- 8 Mastics vitriers et joints de fenêtres
- 9 Colles amiantées en sous face de dalle plastique
- 10 Revêtements de sol (dalle ou té)
- 11 Rideau coupe-feu
- 12 Joints amiantés de compteur à gaz

L'amiante peut se trouver dans les matériaux utilisés auparavant pour la construction et les travaux ; elle n'est donc pas toujours visible.



Peinture

Ciment

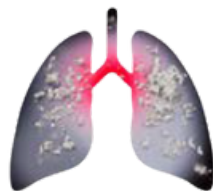
Mortier

Béton

Colle

L'amiante est un déchet dangereux

De 400 à 500 fois moins épaisses qu'un cheveu, les fibres d'amiante invisibles dans les poussières de l'atmosphère se déposent au fond des poumons en cas d'inhalation.



Les conditions de transport et de réception sont réglementées, notamment en ce qui concerne la protection de la santé.



Démontez sans casser, percer ou scier.

Ne brossez pas, ne frottez pas les éléments à base d'amiante !

Collecte d'amiante par le SIETOM de Chalosse : comment faire ?

Pour qui ?

Tous les habitants, hors professionnels du territoire du SIETOM de Chalosse en possession de leur **badge d'accès** aux déchetteries.

Attention : **30 personnes** par collecte pourront bénéficier de ce service.

Les dates sont disponibles sur notre site Internet.

Combien ?

- 1 big bag plein
- Jusqu'à 200kg gratuit
- De 201kg et au delà : 0.50€ par kilo..
- Les kilos supplémentaires seront facturés par le SIETOM à l'utilisateur.

Comment ?

1 Appelez le 05 58 98 57 57

2 Indiquez l'horaire choisi et les dimensions de votre sac. Pour votre sécurité, le SIETOM de Chalosse vous fournit **gratuitement** un équipement de protection individuelle (EPI) et un big bag par foyer. Les EPI usagés doivent être déposés dans le sac prévu à cet effet puis dans le big bag avec l'amiante.

1M X 1M X 1M
18 plaques



1.6M X 1.10M X 0.5M
16 plaques

2.5M X 1.10M X 0.50M
10 plaques

3.10M X 1.10M X 0.50M
8 plaques



Où ?

Récupération de kits d'équipement : sur le site des Partenses à Caupenne après inscription.

Les EPI usagés doivent être déposés dans le big bag.

Dépôt des big bags avec amiante : sur le site des Partenses à Caupenne.

Quand ?

➔ Une date fixe par trimestre, indiquée sur notre site Internet.

➔ Des créneaux de 15 minutes pour déposer vos déchets amiantés.

3 Venez récupérer vos équipements sur le site des Partenses à Caupenne du lundi au vendredi de 8h30 à 13h et de 13h30 à 17h au plus tard 3 jours ouvrés avant la collecte.

4 Le traitement est réalisé sur le site de d'INERTAM à Morcenx la Nouvelle par incinération. Une éventuelle facture sera émise par le SIETOM.

COLLECTE D'AMIANTE 2026 POUR LES PARTICULIERS

Un partenariat entre le SIETOM de Chalosse, l'entreprise BERNADET désamiantage et la société Inertam de Morcenx la Nouvelle, avec le soutien financier du conseil départemental des Landes.



SIETOM de Chalosse
815 route des Partenses 40250 Caupenne

Tel : 05.58.98.57.57
contact@sietomdechalosse.fr
www.sietomdechalosse.fr